P302 - NETTOYANT MOUSSE POLYURETHANE 500 ml AMBRO-SOL

Revision n. 9

du 10/10/2020

Imprimè le 07/12/2020

Page n. 1/16

Remplace la révision:8 (du: 24/02/2019)

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: P302

Dénomination NETTOYANT MOUSSE POLYURETHANE 500 ml AMBRO-SOL

UFI: 5W40-S0YF-E00J-CGW6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Dénomination Produit en aérosol pour l'élimination de la mousse de polyuréthane.

supplèmentaire

Utilisations Identifiées	Industrielles	Professionnelles	Consommateurs
Consommateur	-	-	
Usage industriel	~	-	-
Usage professionnel	· -		=

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale AMBRO-SOL S.R.L.

Adresse Via per Pavone del Mella n.21

Localité et Etat 25020 Cigole (BS)

Italia

Tél. +39 030 9959674 Fax +39 030 959265

Courrier de la personne compétente,

personne chargée de la fiche de données de

sécurité.

quality@ambro-sol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à

Centro Antiveleni di Pavia: Tel. (+39) 0382-24444 (IRCCS Fondazione Maugeri - Pavia)

Centro Antiveleni di Bergamo: Tel. 800 883300 (Ospedale Papa Giovanni XXIII -

Bergamo)

Centro Antiveleni di Firenze: Tel. 055 7947819 (Ospedale Careggi - Firenze) Centro Antiveleni di Roma: Tel. 06 3054 343 (Policlinico Gemelli - Roma) Centro Antiveleni di Napoli: Tel. 081 5453333 (Ospedale Cardarelli - Napoli)

Servicio de Información Toxicológica (SIT) España: Tel. 91 5620420 (Instituto Nacional

de Toxicología y Ciencias Forenses - España)

Centro de Informação Antivenenos (CIAV): Tel. 800 250 250 (Instituto Nacional de

Emergência Médica - Portugal)

Centre Antipoison de Paris: Tel. 01 40 05 48 48 (Centre Antipoison et de

Toxicovigilance de Paris - France)

Pomorskie Centrum Toksykologii: Tel. (58) 682 04 04 (Zakład Toksykologii Klinicznej -

Polska)

American Association of Poison Control Centers (USA): Tel. +1 (800) 222 1222

Giftnotrufzentralen (Berlin, Deutschland): Tel. +49 030 19 240

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

P302 - NETTOYANT MOUSSE POLYURETHANE 500 ml AMBRO-SOL

Revision n. 9

du 10/10/2020

Imprimè le 07/12/2020

Page n. 2/16

Remplace la révision:8 (du: 24/02/2019)

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Aérosol, catégorie 1 H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la

chaleur.

Irritation oculaire, catégorie 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

unique, catégorie 3

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:





Mentions d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d`inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C / 122°F.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

Contient: Acétone

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.

P302 - NETTOYANT MOUSSE POLYURETHANE 500 ml AMBRO-SOL

Revision n. 9 du 10/10/2020

Imprimè le 07/12/2020

Page n. 3/16

Remplace la révision:8 (du: 24/02/2019)

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification x = Conc. % Classification 1272/2008 (CLP)

Acétone

CAS 67-64-1 67 ≤ x < 71 Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, EUH066

CE 200-662-2

INDEX 606-001-00-8

N° Reg. 01-2119471330-49-XXXX

Propane

CAS 74-98-6 19 ≤ x < 23 Flam. Gas 1A H220, Press. Gas (Liq.) H280, Note de classification conforme

à l'annexe VI du Règlement CLP. U

CE 200-827-9

INDEX 601-003-00-5

N° Reg. 01-2119486944-21-0046

Butane

CAS 106-97-8 7 ≤ x < 9 Flam. Gas 1A H220, Press. Gas (Liq.) H280, Note de classification conforme

à l'annexe VI du Règlement CLP: C U

CE 203-448-7

INDEX 601-004-00-0

N° Reg. 01-2119474691-32-XXXX

Isobutane

CAS 75-28-5 1 ≤ x < 3 Flam. Gas 1A H220, Press. Gas H280

CE 200-857-2

INDEX 601-004-00-0

N° Reg. 01-2119485395-27-XXXX

Le texte complet des indictions de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

Le produit est un aérosol contenant des agents propulseurs. Aux fins du calcul des dangers pour la santé, les agents propulseurs ne sont pas pris en compte (à moins qu`ils ne soient dangereux pour la santé). Les pourcentages indiqués tiennent compte des agents propulseurs.

Pourcentage agents propulseurs: 29,40 %

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, appeler aussitôt un médecin.

INGESTION: Consulter aussitôt un médecin. Provoquer les vomissements uniquement sur instructions du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

P302 - NETTOYANT MOUSSE POLYURETHANE 500 ml AMBRO-SOL

Revision n. 9

du 10/10/2020

Imprimè le 07/12/2020

Page n. 4/16

Remplace la révision:8 (du: 24/02/2019)

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Movens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

En cas de surchauffe, les récipients de type aérosol peuvent se déformer, exploser et être projetés à très longue distance. Faire usage d'un casque de protection avant de s'approcher de l'incendie. Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toute source d'ignition (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) ou de chaleur de la zone objet de la fuite. Éloigner les personnes non équipées de ces dispositifs. Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la dispersion dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le produit écoulé à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

P302 - NETTOYANT MOUSSE POLYURETHANE 500 ml AMBRO-SOL

Revision n. 9

du 10/10/2020

Imprimè le 07/12/2020

Page n. 5/16

Remplace la révision:8 (du: 24/02/2019)

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas vaporiser sur flammes ou corps incandescents. Les vapeurs peuvent prendre feu par explosion: éviter toute accumulation de vapeurs en laissant ouvertes portes et fenêtres et en assurant une bonne aération (courant d'air). Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Ne pas respirer aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un milieu bien aéré, loin des rayons de soleil et à une température de moins de 50°C / 122°F, loin de toute source de combustion.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

DEU TRGS 900 - Seite 1 von 69 (Fassung 29.03.2019)- Liste der Arbeitsplatzgrenzwerte und Kurzzeitwerte LÍMITES DE EXPOSICIÓN PROFESIONAL PARA AGENTES QUÍMICOS EN ESPAÑA 2019 (INSST) Deutschland ESP España Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS FRA France

Decreto Legislativo 9 Aprile 2008, n.81 ITA Italia

PRT Portugal Ministério da Economia e do Emprego Consolida as prescrições mínimas em matéria de protecção dos

trabalhadores contra os riscos para a segurança e a saúde devido à exposição a agentes químicos no trabalho - Diário da República, 1.ª série - N.º 111 - 11 de junho de 2018

POL Polska ROZPORZĄDZENIE MINISTRA RODZINY, PRACY I POLITYKI SPOŁECZNEJ z dnia 12 czerwca 2018 r

GBR United Kingdom EH40/2005 Workplace exposure limits (Third edition, published 2018) OEL EU EU

Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2019/130; Directive (UE) 2019/983; Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive

2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive 91/322/CEE.

TLV-ACGIH **ACGIH 2020**

Acétone Valeur limite de seu	il					
Туре	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
AGW	DEU	1200	500	2400 (C)	1000 (C)	
MAK	DEU	1200	500	2400	1000	
VLEP	FRA	1210	500	2420	1000	
VLEP	ITA	1210	500			
VLE	PRT	1210	500			
NDS/NDSCh	POL	600		1800		
WEL	GBR	1210	500	3620	1500	
OEL	EU	1210	500			
TLV-ACGIH			250		500	
Concentration prévue sa	ns effet sur l'environne	ement - PNEC				
Valeur de référence en e	eau douce			10,6	mg/l	
Valeur de référence en e	eau de mer			1,06	mg/l	
Valeur de référence pour	r sédiments en eau do	uce		30,4	mg/kg	

P302 - NETTOYANT MOUSSE POLYURETHANE 500 ml AMBRO-SOL

Revision n. 9 du 10/10/2020

Imprimè le 07/12/2020

Page n. 6/16

Remplace la révision:8 (du: 24/02/2019)

/aleur de référence pour séc				3,04	mg/	rkg		
Valeur de référence pour l'ea	au, écoulement intermitt	ent		21	mg/	/1		
Valeur de référence pour les microorganismes STP				100	mg/	1		
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire) Valeur de référence pour la catégorie terrestre			ondaire)	29,5	mg/	/kg		
				29,5	mg/	/kg/d		
Valeur de référence pour l'at	mosphère			NPI				
Santé –								
Niveau dérivé sans effe	t - DNEL / DMEL Effets sur les consommateur s				Effets sur les travailleurs			
Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale			VND	62 mg/kg				
Inhalation			VND	200 mg/m3	VND	2,420 mg/m3	VND	1,210 mg/m3
Dermique			VND	62 mg/kg			VND	186 mg/kg
Propane Valeur limite de seuil								
Туре	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes		
						Observatio	ns	
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm			
AGW	DEU	1800	1000	7200	4000			
MAK	DEU	1800	1000	7200	4000			
VLA	ESP		1000					
NDS/NDSCh	POL	1800						
Butane								
Valeur limite de seuil	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes		
Type	etat	I WA/OII		31 EL/13111111		/ Observatio	ne	
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	Obscivatio	113	
AGW	DEU	2400	1000	9600	4000			
MAK	DEU	2400	1000	9600	4000			_
	DEU ESP	2400	1000	9600	4000		Gases	
VLA		1900		9600	4000		Gases	
VLA VLEP	ESP		1000	9600	4000		Gases	
VLA VLEP NDS/NDSCh	ESP FRA	1900	1000 800		4000 750		Gases	
MAK VLA VLEP NDS/NDSCh WEL WEL	ESP FRA POL GBR	1900 1900	1000 800 600	3000		RESPIR	Gases	
VLA VLEP NDS/NDSCh WEL	ESP FRA POL	1900 1900	1000 800	3000	750	RESPIR	Gases	
VLA VLEP NDS/NDSCh WEL	ESP FRA POL GBR	1900 1900	1000 800 600	3000		RESPIR	Gases	
VLA VLEP NDS/NDSCh WEL TLV-ACGIH Isobutane Valeur limite de seuil	ESP FRA POL GBR GBR	1900 1900 1450	1000 800 600	3000 1810	750		Gases	
VLA VLEP NDS/NDSCh WEL	ESP FRA POL GBR	1900 1900 1450	1000 800 600	3000	750	RESPIR Notes / Observatio		
VLA VLEP NDS/NDSCh WEL TLV-ACGIH Isobutane Valeur limite de seuil	ESP FRA POL GBR GBR	1900 1900 1450	1000 800 600	3000 1810	750	Notes /		
VLA VLEP NDS/NDSCh WEL TLV-ACGIH Isobutane Valeur limite de seuil	ESP FRA POL GBR GBR	1900 1900 1450	1000 800 600 4	3000 1810 STEL/15min	750	Notes /		
VLA VLEP NDS/NDSCh WEL WEL TLV-ACGIH Isobutane Valeur limite de seuil Type	ESP FRA POL GBR GBR	1900 1900 1450	1000 800 600 4	3000 1810 STEL/15min	750	Notes /		

P302 - NETTOYANT MOUSSE POLYURETHANE 500 ml AMBRO-SOL

Revision n. 9

du 10/10/2020

Imprimè le 07/12/2020

Page n. 7/16

Remplace la révision:8 (du: 24/02/2019)

(C) = CEILING : INHALA = Part inhalable : RESPIR = Part respirable : THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

TLV du mélange des solvents: 1187 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS

Non indispensable.

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type AX combiné à un filtre de type P (réf. norme EN 14387).

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique aérosol
Couleur incolore

Odeur caractéristique de solvant

Seuil olfactif 47,5 mg/m3
pH Pas disponible
Point de fusion ou de congélation Pas disponible
Point initial d`ébullition Pas disponible
Intervalle d`ébullition Pas disponible
Point d`éclair < 0 °C

Vitesse d'évaporation Pas disponible

Revision n. 9 du 10/10/2020

Imprimè le 07/12/2020

Page n. 8/16

Remplace la révision:8 (du: 24/02/2019)

P302 - NETTOYANT MOUSSE POLYURETHANE 500 ml AMBRO-SOL

Inflammabilité de solides et gaz gaz inflammable Limite inférieur d'inflammabilité Pas disponible Limite supérieur d'inflammabilité Pas disponible Limite inférieur d'explosion Pas disponible Limite supérieur d'explosion Pas disponible Pression de vapeur 240 hPa a 20 °C Densité de la vapeur Pas disponible

0,66 ÷ 0,70 g/ml a 20°C Densité relative

Solubilité insoluble Coefficient de partage: n-octanol/eau Pas disponible Température d'auto-inflammabilité Pas disponible Température de décomposition Pas disponible Viscosité 0,32 mPa.s. (20°C) Propriétés explosives non applicable Propriétés comburantes non applicable

9.2. Autres informations

VOC (Directive 2010/75/CE): 100,00 % -680,00

> g/litre 56 °C

Boiling range - 17 °C Flash point

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

Acétone

de: trifluorure de brome,dioxyde de Risque d'explosion au contact fluor,peroxyde d`hydrogène,chlorure de nitrosyle,2-méthyle-1,3avec: butadiène, nitrométhane, perchlorate de nitrosyle.Peut réagir dangereusement tert-butoxide potassium, hydroxides alcalins,brome,bromoforme,isoprène,sodium,dioxyde de soufre,trioxyde de chrome,chlorure de chromyle,acide nitrique,chloroforme,acide peroxymonosulfurique,oxychlorure de phosphore,acide chromo-sulfurique,fluor,agents oxydants forts,agents réducteurs forts.Dégage des gaz inflammables au contact de: perchlorate de nitrosyle.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement.

Acétone

Revision n. 9

du 10/10/2020

Imprimè le 07/12/2020

Page n. 9/16

Remplace la révision:8 (du: 24/02/2019)

P302 - NETTOYANT MOUSSE POLYURETHANE 500 ml AMBRO-SOL

Éviter l'exposition à: sources de chaleur, flammes nues.

10.5. Matières incompatibles

Réducteurs et oxydants forts, bases et acides forts, matériaux à haute température.

Acétone

Incompatible avec: acides, substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Acétone

Peut dégager: cétène, substances irritantes.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

ATE (Oral) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

ATE (Dermal) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

Butane

LC50 (Inh) > 1442,738 mg/l/15min rat

P302 - NETTOYANT MOUSSE POLYURETHANE 500 ml AMBRO-SOL

Revision n. 9

du 10/10/2020

Imprimè le 07/12/2020

Page n. 10/16

Remplace la révision:8 (du: 24/02/2019)

Propane

LC50 (Inh) 800000 ppm 15 min

Acétone

LD50 (Or.) 5800 mg/kg bw

LD50 (Der) 7426 mg/kg bw guinea pig

LC50 (Inh) > 20 mg/l/4h air

Isobutane

LC50 (Inh) > 1442,738 mg/l/15min rat

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

<u>LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE</u>

Provoque une sévère irritation des yeux

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

<u>CANCÉROGÉNICITÉ</u>

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Peut provoquer somnolence ou vertiges

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Revision n. 9 du 10/10/2020

Imprimè le 07/12/2020

Page n. 11/16

Remplace la révision:8 (du: 24/02/2019)

P302 - NETTOYANT MOUSSE POLYURETHANE 500 ml AMBRO-SOL

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

12.1. Toxicité

Butane

LC50 - Poissons > 24,11 mg/l/96h

Propane

LC50 - Poissons 85,82 mg/l/96h EC50 - Crustacés 41,82 mg/l/48h

Acétone

LC50 - Poissons 6,83 g/l EC50 - Crustacés 8,8 g/l/48h 1,659 g/l 28 days NOEC Chronique Crustacés

Isobutane

LC50 - Poissons > 24,11 mg/l/96h

12.2. Persistance et dégradabilité

Global Warming Potential (GWP): 3. Ozone Depletion Potential (ODP): 0.

Butane

Solubilité dans l'eau 0,1 - 100 mg/l

Rapidement dégradable

Propane

0,1 - 100 mg/l Solubilité dans l'eau

Rapidement dégradable

Acétone

Rapidement dégradable

Isobutane

Rapidement dégradable 12.3. Potentiel de bioaccumulation

P302 - NETTOYANT MOUSSE POLYURETHANE 500 ml AMBRO-SOL

Revision n. 9

du 10/10/2020

Imprimè le 07/12/2020

Page n. 12/16

Remplace la révision:8 (du: 24/02/2019)

Butane

Coefficient de répartition

: n-octanol/eau 1,09

Propane

Coefficient de répartition

: n-octanol/eau 1,09

Acétone

Coefficient de répartition

: n-octanol/eau -0,23 BCF 3

12.4. Mobilité dans le sol

Informations pas disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR / RID, IMDG, 1950

IATA:

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: AEROSOLS IMDG: AEROSOLS

IATA: AEROSOLS, FLAMMABLE

Revision n. 9

du 10/10/2020

Imprimè le 07/12/2020

Page n. 13/16

Remplace la révision:8 (du: 24/02/2019)

P302 - NETTOYANT MOUSSE POLYURETHANE 500 ml AMBRO-SOL

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID:

Classe: 2

Etiquette: 2.1

IMDG:

Classe: 2

Etiquette: 2.1

IATA:

Classe: 2

Etiquette: 2.1



14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG,

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID:

NO

IMDG: IATA:

NO NO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID:

HIN - Kemler: --

Quantités Limitées: 1 L

Code de restriction en

tunnels: (D)

Special Provision: -

IMDG: IATA:

EMS: F-D, S-U

Cargo:

Pass.:

Quantités Limitées: 1 L

Quantitè

maximale: 150 Kg

d'emballage: 203 Mode d'emballage:

Mode

Quantitè maximale: 75

Kg A802

A145, A167,

203

Instructions particulières:

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit

Revision n. 9

du 10/10/2020

Imprimè le 07/12/2020

Page n. 14/16

Remplace la révision:8 (du: 24/02/2019)

P302 - NETTOYANT MOUSSE POLYURETHANE 500 ml AMBRO-SOL

Point 40

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage ≥ à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012

-

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

-

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

-

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange

des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Gas 1A Gaz inflammable, catégorie 1A

Aerosol 1 Aérosol, catégorie 1 Aerosol 3 Aérosol, catégorie 3

Flam. Liq. 2 Liquide inflammable, catégorie 2

Press. Gas (Liq.)Gaz liquéfiéPress. GasGaz sous pression

Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, catégorie 2

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3

H220 Gaz extrêmement inflammable.H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Revision n. 9

du 10/10/2020

Imprimè le 07/12/2020

Page n. 15/16

Remplace la révision:8 (du: 24/02/2019)

P302 - NETTOYANT MOUSSE POLYURETHANE 500 ml AMBRO-SOL

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

- 1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
- 3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
- 4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
- Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
 Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
- 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
- 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
- 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
- 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
- 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
- 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
- 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
- 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
- 15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
- 16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP) The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

P302 - NETTOYANT MOUSSE POLYURETHANE 500 ml AMBRO-SOL

Revision n. 9

du 10/10/2020

Imprimè le 07/12/2020

Page n. 16/16

Remplace la révision:8 (du: 24/02/2019)

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie

2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

01 / 08 / 15.